Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 27 (1935)

Heft: 11

Rubrik: Actualités

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

27me année

Novembre 1935

Nº 11

Actualités.

Les nouvelles élections aux Chambres sont déjà du domaine du passé. Chaque parti se félicite de la victoire remportée et qui consiste dans le fait que les autres n'ont pas eu plus de succès. Pour l'observateur superficiel, les changements survenus peuvent paraître minimes, les choses en sont restées à peu près à ce qu'elles étaient. Il en est peut-être ainsi du Conseil des Etats, mais non pas du Conseil national. Les mutations survenues dans ce dernier sont les plus importantes qui se soient produites depuis l'introduction du système proportionnel.

Le nombre des représentants au Conseil national a été de:

	1922	1925	1928	1931	1935
Catholiques-conservateurs	44	42	46	44	42
Libéraux-démocrates	10	7	6	6	6
Radicaux	58	59	58	52	48
Paysans et bourgeois	35	31	31	30	21
Indépendants (Migros)				_	7
Evangéliques	1	1	1	1	1
Partisans de la politique sociale	5	5	3	2	3
Jeunes paysans	_	<u> </u>	_	_	5
Socialistes	43	49	50	49	50
Communistes	2	3	2	3	2
Frontistes (1925 et 1928 UDE, Genève).		1	1	_	2
Total	198	198	198	187	187

Les partis gouvernementaux, c'est-à-dire les catholiques-conservateurs, les radicaux et le parti paysan qui forment le Conseil fédéral, y compris les libéraux-conservateurs qui ne manquent pas de les appuyer lorsqu'il s'agit de décisions réactionnaires, ont subi le recul auquel on s'attendait. Ce recul dépasse même cette attente,

du moins en ce qui concerne les paysans. Depuis 1922, la majorité de ces partis n'a cessé de diminuer. Suivant les élections des années ci-dessous, le nombre de leurs représentants au Conseil national fut de:

1922	147	représentants	ou	le	74	%	du	total	des	mandats
1925	139	>>	>>	>>	70	%	>>	>>	>>	>>
1928	141	>>	>>	>>	71	%	>>	>>	>>	>>
1931	132	>>	>>	>>	71	%	>>	>>	>>	>>
1935	117	>>	>>	>>	63	%	>>	>>	>>	>>

En 1931, le nombre des sièges passa de 198 à 187. Malgré une perte de 9 mandats la proportion des représentants de ces partis n'a pas été modifiée. Le recul subi le 27 octobre et qui entraîne une perte de 15 représentants pour les groupes gouvernementaux apparaît d'autant plus sensible. Le mot de « renversement » n'est pas trop fort à ce sujet, lors même que le gouvernement n'ait pas été renversé. Le pourcentage des conseillers nationaux appartenant aux fractions des partis gouvernementaux a passé de 74 à 63 depuis 1922. Il est vrai que ces 63 % représentent encore une majorité. Mais sur bien des questions elle ne s'affirmera pas. Jusqu'ici divers membres de ces fractions faisaient déjà cause commune avec l'opposition. Suivant le sujet en question, il s'agissait de 10, 15 ou même 20 représentants. Dans des cas de ce genre le nombre de voix sur lequel le Conseil fédéral peut compter, tomberait à 100 ou même plus bas. La majorité absolue étant de 94 environ lorsque le Conseil est au complet, ce fait prouve combien la majorité gouvernementale est fragile et combien elle sera plus relative que jusqu'ici. Il dépendra également dans une large mesure de la présence des représentants du peuple dans la salle du Conseil, au moment des votes.

L'opposition est loin de former un tout politique homogène, et elle sera rompue à maintes occasions. Une partie s'opposera fermement à la politique de baisse et aux mesures dictatoriales du Conseil fédéral. On pourra compter sur une soixantaine de voix provenant des socialistes et de bourgeois de gauche, plus quelques radicaux et peut-être quelques représentants ouvriers conservateurs. Pour le moment, l'attitude qu'adopteront les représentants de Migros est encore très incertaine. Il semble qu'ils sont les derniers à avoir des raisons de voter en faveur des pleins pouvoirs du Conseil fédéral. Il y a donc lieu de se demander si le Conseil fédéral parviendra à obtenir une majorité pour son projet relatif à la protection de l'économie et il fera bien de réfléchir s'il vaut la peine dans ces conditions, de poursuivre cette lutte parlementaire qui est d'ailleurs absolument inutile.

En établissant le nombre des électeurs, la position des partis gouvernementaux apparaît sous un jour plus défavorable encore que dans la composition du Conseil.

Sur chaque centaine d'électeurs, il y eut le nombre de voix suivant:

	1922	1925	1928	1931	1935
Parti catholique-conservateur	21,0	20,8	21,2	21,4	20,2
Parti libéral	4,1	3,6	3,0	2,9	3,3
Parti des paysans et des bourgeois .	16,7	15,7	15,9	15,7	11,0
Parti radical	28,2	27,8	27,3	26,5	23,7
Partis gouvernementaux total	70,0	67,9	67,4	66,5	58,2
Groupe de la politique sociale	2,3	2,2	1,9	1,1	1,0
Jeunes paysans	_	_	-	_	2,9
Parti socialiste	23,6	26,2	27,6	28,9	28,1
Parti communiste	1,9	2,0	1,8	1,9	1,4
Autres partis	2,2	1,7	1,3	1,6	8,4
En tout	30,0	32,1	32,6	33,5	41,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La proportion des voix des partis s'abritant derrière le Conseil fédéral sur le total des électeurs, a passé de 70,0 de 1922 à 66,5 pour cent en 1931 pour tomber à 58 pour cent lors des dernières élections. Il fallait s'attendre à ce que la désagrégation du Parti radical se poursuive et à ce que les paysans voient leurs rangs gravement disséminés par la dissidence des jeunes paysans. Un autre fait curieux, c'est que le mouvement catholique-conservateur, qui à l'occasion de chaque élection avait vu sa position se renforcer, a subi cette fois-ci un recul. C'est probablement à l'appui irraisonné donné à l'initiative en faveur de la revision totale et à la publication de leur programme revisionniste réactionnaire que les conservateurs doivent de n'avoir plus eu qu'un cinquième du corps électoral derrière eux ce dernier dimanche d'octobre. Ce fait ainsi que celui selon lequel les frontistes n'ont obtenu que 14,000 voix (1,5 %) du Léman jusqu'au Rhin, témoignent en faveur de notre démocratie.

*

Au cours de la lutte électorale, le Front du travail ne s'est pas avéré comme tel. On a abusé de l'appel en faveur du « Front du travail » et cela uniquement comme moyen de propagande par certains partis politiques, aussi les électeurs ne s'y sont-ils pas laissés prendre. La presse de droite en a profité pour remarquer avec une joie non dissimulée que le Front du travail était anéanti et que son attaque avait échoué. Ces journaux auront sous peu

l'occasion de se rendre compte, nous l'espérons du moins, qu'ils se sont trompés. Nous savions parfaitement que les groupes qui s'étaient coalisés en faveur de l'initiative de crise, ne marcheraient pas la main dans la main à l'occasion des élections. Le front qui s'était formé le 2 juin portait uniquement l'empreinte de la proclamation électorale de l'Union syndicale qui s'opposait à la politique de baisse et de dictature. Le « Volksrecht » de Zurich déclarait après les élections: « La politique par trop prudente de certains syndicalistes qui n'osaient plus s'affirmer ouvertement en faveur des socialistes, a échoué. » Nous verrons plus loin quels sont ceux qui ont fait naufrage. S'il fallait une preuve de plus, le 27 octobre la leur aurait fournie: à savoir que le moyen préconisé par l'Union syndicale suisse est le seul susceptible de modifier la majorité politique et partant, le cours de la politique de notre pays. Il est donc absolument faux de prétendre que le Front du 2 juin est disséminé. Les 425,000 voix dont il est formé, se sont également fait entendre lors des élections, bien qu'une partie n'ait pas su tirer les conséquences de leur point de vue en matière de politique économique. Si nous ajoutons aux 265,000 voix socialistes les 60,000 environ des groupes bourgeois tendant vers la gauche ainsi que 100,000 électeurs radicaux qui firent cause commune avec nous le 2 juin, nous obtenons ainsi un bloc fermement décidé à combattre la politique de baisse et qui se reformera très probablement à l'occasion de futures votations.

*

Le Parti socialiste dont l'avance avait été ininterrompue depuis 1922, ne l'a pas répétée cette fois-ci. L'augmentation en chiffres absolus, qui est de 248,000 à 254,000, n'est pas en rapport avec celle du nombre des électeurs. De ce fait le pourcentage des voix socialistes est tombé de 28,9 à 28,1. Ce fait ne saurait être imputable à des circonstances extérieures et le succès du groupe Duttweiler ne suffit pas à l'expliquer. Il est compréhensible que, comme ce fut le cas à Zurich, lorsqu'on exclut des membres parce qu'ils font cause commune avec les communistes pour former soimême quelques mois plus tard un front unique avec eux, ou lorsqu'un parti supprime la dictature de son programme pour s'allier ensuite, en vue des élections, avec un parti partisan de la dictature, les électeurs ne sachent plus à quoi s'en tenir. Et, des milliers qui auraient pu être gagnés à la cause du socialisme, n'ont pas su que faire. Un parti doit être en mesure de renoncer s'il le faut à un siège en faveur de ses principes. En ce faisant, il fait montre de son caractère réel. Quoi qu'il en soit cette défaite peut être salutaire si l'on sait en tirer la morale.

Ce que nous avons toujours prétendu s'est confirmé à l'occasion des élections, à savoir, qu'il ne suffit pas que les socialistes deviennent plus puissants, ce qu'il faut c'est une transformation dans les partis bourgeois afin de donner un autre aspect, à temps utile, à notre politique fédérale.

*

La rupture de la majorité gouvernementale ne nous offre pas uniquement d'agréables perspectives. Moins le gouvernement pourra s'appuyer sur le Parlement, plus il s'efforcera d'agir sans la représentation du peuple, et cela par des pleins pouvoirs extraordinaires et pour finir, par la dictature. L'Autriche nous en fournit l'exemple. Bien que le danger ne soit pas direct, il convient de ne pas attendre que les adversaires de la représentation du peuple fassent leur profit de cet état de choses. C'est pourquoi il faut que tous ceux qui sont sincèrement démocrates s'unissent en un groupement suffisamment large pour former un gouvernement même en périodes troublées. Il est à espérer qu'après ce résultat électoral le projet d'un bloc des droites comme précurseur du fascisme est à jamais écarté. Ce n'est qu'avec la collaboration des socialistes que le Conseil fédéral pourra reconquérir parmi le peuple l'appui dont il a besoin. Pour ce faire, il faut avant tout une composition équitable des autorités fédérales. Actuellement on compte:

un conseiller fédéral pour 52,000 électeurs radicaux,

- » » » 97,000 » conservateurs,
- » » » 97,000 » paysans

et pas un seul conseiller fédéral pour 254,000 électeurs socialistes.

Les fractions bourgeoises qui disposent encore d'une majorité à l'Assemblée fédérale, auront-elles désormais le courage d'introduire une politique faite d'équité et de largeur de vues?